

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 06915
Numéro SIREN : 813 395 969
Nom ou dénomination : A J P A

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2018 sous le numéro de dépôt 14914



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime spécial de taxation au forfait, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-1 1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre société établie en France ou dans un pays ou territoire étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD, indiquez le nom et la localisation					

A. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société AJPA	66 Avenue ANATOLE FRANCE
SIRET 8 1 3 3 9 5 9 6 9 0 0 0 2 1	93140 BONDY
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B. ACTIVITE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Activités exercées	

C. RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	22 314
Bénéfice imposable à 15%				
2 Plus-values	Résultat net de la cession de biens de l'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 15%		PV exonérées (art. 238 quinquies)		
PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)		

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

D. IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E. CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viséur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu BONDY
Tél:	Qualité et nom du signataire: R. Kalaisi
	Signature: Mr Rany Kalaisi

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

F. REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISPOSABLES

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Abstract

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLE D'IMPOSITION



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise Société AJPAdu 01012017Adresse 66 Avenue ANATOLE FRANCE 93140 BONDYau 31122017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ①)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ①)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ①)	Valeur des avantages en nature (v. notice ①)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ②)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ③)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 €
par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

(v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ②	
- de l'exercice 2017 (total col.9 + total col.10) ①		- de l'exercice 2017 ①	
- de l'exercice précédent ①		- de l'exercice précédent ①	

Nom et qualité du signataire

A BONDY

le _____

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise Société AJPA Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 66 Avenue ANATOLE FRANCE 93140 BONDY

Numéro SIRET * 8 1 3 3 9 5 9 6 9 0 0 0 2 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	20 000	012	20 000
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	3 364	042	3 364
Total I (5)		044	23 364	048	23 364
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Autres * (3)	072	2 652	074	2 652
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	393	086	6 968
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	3 045	098	6 968
Total général (I+II)		110	26 409	112	30 332
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134	(11 145)		
	Résultat de l'exercice	136	(11 830)	(11 145)	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	(21 975)	(10 145)	
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 652	2 052	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	13 515	45 732	38 425
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	48 384	40 477	
	Total général (I + II + III)	180	26 409	30 332	
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des impôts)

Désignation de l'entreprise Société AJPA

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 7

Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		
	Production vendue	biens			215		214		
		services *			217		218	56 654	23 763
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	18	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	56 672	23 763
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	82	223
	Variation de stock (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	18 251	10 729
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	2 467	410
	Rémunérations du personnel *						250	35 835	17 986
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	11 205	5 560
	Dotations aux amortissements *						254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)							264	67 841
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(11 169)	(11 145)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						280		
	Produits exceptionnels						290		
	Charges financières						294		
	Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300	661	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices *						306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	(11 830)	(11 145)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		314 11 830
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles *						322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	661	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Basins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990	
	Déductibles dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346			350
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354 11 169
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables : *1.1.....1.4.5 dont imputés sur le résultat :							360	11 145
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372 22 314	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société AJPA

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
Pénalités		161
Charges sur exercices antérieures		500
Total des réintégrations diverses	330	661

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société AJPANéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	20 000	402		404		406	20 000	20 000
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	3 364	482		484		486	3 364	3 364
TOTAL		490	23 364	492		494		496	23 364	23 364

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AJPA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	11 145
Déficits imputés	983	11 145
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	22 314
Total des déficits restant à reporter	870	22 314

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	11 331
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 204
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/12/2017

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Procès-verbal d'assemblée annuelle d'approbation des comptes

Société AJPA

Au capital de 1000€

Siège social : 66, Avenue Anatole France 93140 BONDY

813395969 RCS BOBIGNY

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 20/07/2018

L'an deux mille dix huit

Le 20 juillet

A 11 heures.

Les actionnaires de la société **AJPA, SASU** au capital de 1000 euros divisés en 100 actions sociales de 10€ l'une, dont le siège social est à 66, Avenue Anatole France 93140 BONDY se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par La Présidente.

L'assemblée est présidée par Mme Kalaivani RAVY *en qualité président de la société*

- Sont présents : Mme Kalaivani RAVY propriétaire de 100 actions,

Soit au total **1** actionnaire présent, totalisant **100 Actions**.

La Présidente constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des actions. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose et met à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées.

La Présidente déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux actionnaires avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé

l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis La Présidente rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2016** et quitus à la présidente ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées.

La Présidente donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

Une discussion sans débat s'engage entre les associés.

Plus Personne ne demandant plus la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le **31/12/2016**, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par une perte de **11145 euros**

- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le **31/12/2016**, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par une perte de **11145 euros**.

Elle approuve les opérations comprises dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** se soldent par une perte de **11145 euros**.

Elle décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

- Au poste report à nouveau, pour un montant de **11145 euros**.

l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'assemblée générale décide d'approuver ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

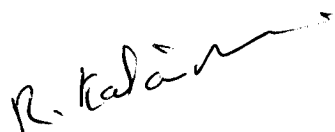
- Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'assemblée prend acte de l'absence de convention réglementée.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par La Présidente, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

Fait à *BONDY*, 20 JUILLET 2018

Signature



La Présidente Mme Kalaivani RAVY